

# La lettre du CIO

## ACTUALITES DE L'ORIENTATION

Les Psychologues de l'Éducation Nationale – "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle" sont à votre disposition dans votre collège ou au CIO pour vous accompagner dans vos choix.

Lettre collège n°3  
Avril 2024

### AGENDA DE L'AFFECTATION POST-3<sup>EME</sup>



La campagne d'affectation a lieu d'avril à début juillet et s'effectue par le biais des téléservices. Pour 2024, [le calendrier](#) est le suivant :

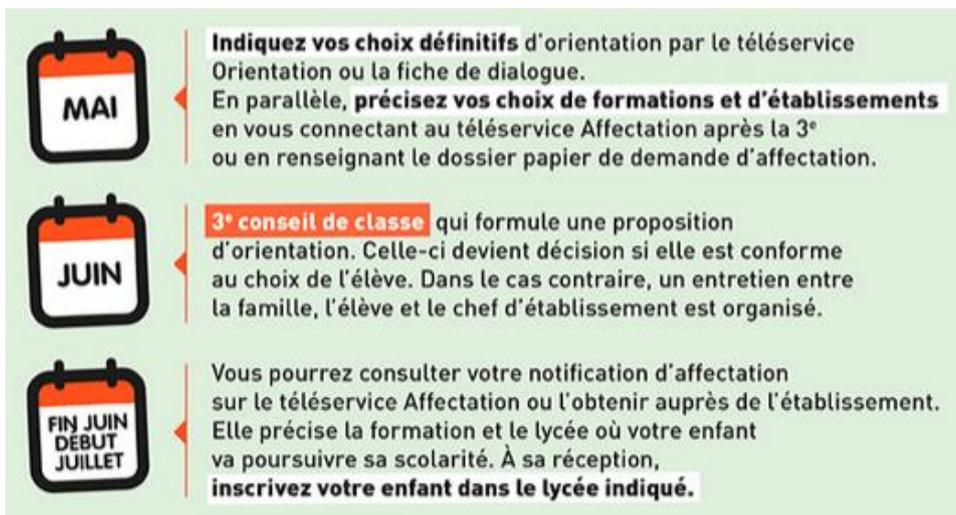
À partir du 5 avril 2024 : consultation des offres de formation.

**Du 6 au 27 mai 2024 : formulation des vœux d'affectation.**

À partir du 26 juin 2024 : résultat de l'affectation puis inscription.

Le service en ligne est accessible via [le portail Scolarité Services](#) (EduConnect) pour les parents d'élèves de niveau 3<sup>ème</sup> scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

### LA PROCEDURE D'AFFECTATION



### FOIRE AUX QUESTIONS

[L'affectation des élèves](#) (liste de questions non exhaustive)

- Quelles sont les règles de [dérogation](#) pour être admis dans un lycée hors secteur ? imprimé de dérogation 56.
- Si mon enfant n'a pas son premier vœu, passe-t-il, pour son second vœu, après tous les premiers vœux ?
- Si l'enseignement optionnel ne figure pas dans l'établissement de secteur, comment formuler les vœux ?
- Mon enfant envisage une formation professionnelle très demandée, comment faire pour être certain de l'obtenir ?

[Lycée : vos questions, nos réponses.](#)

[Le lycée professionnel : quels changements pour les élèves ?](#)

[Comprendre les familles de métiers en 2<sup>nde</sup> professionnelle.](#)

[Alternance, apprentissage : vos questions, nos réponses](#) (sur les sujets suivants :) )

- Alternance, apprentissage, professionnalisation : définitions et contrats
- Alternance, apprentissage : quelles formations sont concernées ?
- Alternance et entreprise d'accueil
- Apprentissage : les passerelles et les réorientations possibles
- Handicap et alternance
- L'apprentissage et la mobilité en Europe

## POURSUITE DE SA FORMATION EN APPRENTISSAGE



Le contrat d'apprentissage est possible à partir de 15 ans si tu as achevé ta 3<sup>ème</sup>. En effet, si tu as 15 ans entre septembre et décembre de l'année, tu peux envisager de commencer un CAP ou Bac Pro avec ton entreprise (que tu auras trouvée) et ton CFA (déjà inscrit) en septembre sous statut scolaire jusqu'à ta date anniversaire. Ensuite, ton contrat d'apprentissage signé avec toi et tes parents pourra commencer dès le lendemain de tes 15 ans.

Exemple : je m'appelle Camille, je sors de 3<sup>ème</sup> et j'aurai 15 ans le 16 novembre 2024 :

- Période 1: De septembre au 16 novembre 2024, je commencerai ma formation avec mon entreprise et mon CFA sous le statut de Stagiaire.
- Période 2: Dès le 17 novembre 2024, je continuerai ma formation avec mon entreprise et mon CFA sous le statut d'apprenti.



Pour t'aider à faire le bon choix de formation, les CFA de Vannes préconisent fortement d'effectuer un stage de découverte dans le métier souhaité.

Le CFA de la Chambre de métiers propose des conventions de stage gratuites pour les métiers de l'artisanat sur les périodes des vacances scolaires y compris juillet.

Le [CFA BATIMENT BRETAGNE](#) à Vannes est joignable au 02 97 63 43 09.

Le [CFA de la Chambre de Métiers](#) à Vannes est joignable au 02 97 63 95 10.

## LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- [Les internats](#)
- [Partir en séjour linguistique](#)
- [Les écoles de la deuxième chance](#)
- [Décrocheurs : où reprendre des études ?](#)
- [Les élèves en situation de handicap au lycée](#)
- [Handicap : des lycéen·nes témoignent](#)
- [Les établissements privés : quels statuts ?](#)
- Trouver une alternance : consultez les sites de [Bretagne Alternance](#) et de [La bonne alternance](#).

## LES AIDES FINANCIERES AU LYCEE



[Les bourses de lycée](#)

[L'allocation de rentrée scolaire](#)

[La bourse pour les 16-18 ans qui reprennent leurs études](#)

[La bourse au mérite](#)

[Les fonds sociaux](#)

[Le pass'sport](#)

## VOUS ETES SANS SOLUTION A LA RENTREE 2024

Si à l'issue de la phase d'affectation, **vous n'avez pas obtenu d'établissement**, 2 tours suivants de l'affectation sont prévus :

**Le 08 et 09 juillet 2024** : saisie par l'établissement des vœux pour la voie pro sur les places vacantes

Le 10 juillet 2024 : résultats du 1<sup>er</sup> tour suivant puis inscription.

**Le 4 et 5 septembre 2024** : saisie par l'établissement des vœux pour la voie pro sur les places vacantes suite à la rentrée scolaire.

Le 6 septembre 2024 : résultats du 2<sup>ème</sup> tour suivant puis inscription.

**Le CIO de Vannes proposera un module spécifique pour accompagner les élèves qui n'auraient pas d'affectation après le tour suivant n°2. Des informations seront communiquées en temps voulu par les collèges.**

## Les Centres d'Information et d'Orientation

### Auray

(Point d'accueil)

18, rue du Penher

**Sur rendez-vous auprès du CIO**

**de Vannes** - 02 97 01 86 21

Mercredi de 13h30 à 17h

Vendredi (semaines impaires)

de 13h30 à 17h

### Ploërmel

Passage des Carmes

**Sur rendez-vous auprès du CIO**

02 97 74 03 40

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 9h à 12h30/13h30 à 17h

et vendredi de 13h30-17h

### Vannes

3, allée du Général Le Troadec

CS 72506

56019 Vannes cedex

**Sur rendez-vous auprès du CIO**

02 97 01 86 21

8h30-12h / 13h30-17h

(fermé le mardi matin)